



Le Maire

Président de la Communauté d'Agglomération
Gap - Tallard - Durance
Conseiller régional Sud
Provence - Alpes - Côte d'Azur

Objet : Appel candidature Snack Bar Stade Nautique

Madame, Monsieur,

La Ville de GAP souhaite proposer au sein du Stade Nautique de Fontreyne un emplacement affecté à une activité de snack-bar pour la période estivale du **13 juin 2026 au 31 août 2026 inclus**.

La Ville envisage pour cela de conclure une convention d'occupation précaire pour une saison (été 2026), renouvelable 2 fois (été 2027 et 2028) ; la précarité de l'occupation étant liée à la situation de l'espace ainsi qu'au caractère saisonnier de l'activité.

L'article L.2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques prévoit que lorsque la délivrance d'un titre d'autorisation permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, l'autorité compétente organise librement une procédure de sélection préalable présentant toutes les garanties d'impartialité et de transparence, et comportant des mesures de publicité permettant aux candidats potentiels de se manifester.

Aussi la Ville de Gap a décidé de lancer un appel à candidature par voie de presse et une sélection impartiale des candidats, basée sur la qualité des offres proposées, l'expérience et le professionnalisme des candidats.

Vous trouverez ci-joint les modalités de la consultation et le projet de convention.

Je vous remercie par avance de l'intérêt que vous porterez à ce projet et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Roger DIDIER